



Plan de lutte et de prévention contre les violences et discriminations

Les faits de violence dans les établissements scolaires, sont un souci majeur pour la communauté éducative. Ces manifestations mettent en péril le climat scolaire et donc la réussite des apprenants et le bien être au travail des personnels.

La lutte contre les violences en milieu scolaire constitue un enjeu majeur.

Travailler sur le climat scolaire permet :

- ➔ d'améliorer les résultats scolaires ;
- ➔ d'améliorer le bien-être de tous ;
- ➔ de diminuer les inégalités scolaires ;
- ➔ de diminuer l'absentéisme, les violences et en particulier les harcèlements.

L'enquête « climat scolaire, expérience scolaire et de victimisation » menée en 2015 auprès de 63 établissements de l'enseignement agricole volontaires a montré que, élèves comme personnels se sentent très majoritairement en sécurité.

Un effet établissement important. Contrairement à l'éducation nationale, la perception du climat scolaire et les situations de victimisation dépendent assez peu des variables sociologiques classiques. Elles sont davantage liées à des variables internes à l'établissement, notamment pédagogiques et éducatives.

Un aspect essentiel du climat scolaire : le sentiment de justice scolaire et en particulier les sanctions et les punitions.

L'Observatoire Européen de la Violence à l'Ecole (OEVE) propose dans son rapport 4 préconisations majeures :

- ① Mener un travail sur la minorité harcelée
- ② Travailler sur la justice scolaire
- ③ Conforter la place de l'internat
- ④ Réfléchir sur l'effet établissement.

Plan de lutte et de prévention contre les violences et discriminations

Sur la base de ces préconisations la DGER propose 7 mesures qui se déclinent en différentes actions à mener aux échelons, national, régional et local. Un accompagnement par les réseaux thématiques et par le dispositif national d'appui pourra être proposé. Pour certaines mesures, il pourra être envisagé la mise en place de groupes de travail spécifiques.

MESURE 1

Mesurer le climat scolaire et diagnostiquer les situations de violences et de discriminations sur l'ensemble du territoire

Le climat scolaire concerne toute la communauté éducative : apprenants, personnels, parents. C'est une responsabilité collective. L'enquête «climat scolaire, expérience scolaire et de victimisation» se décline en deux versions, l'une à destination des apprenants, l'autre à destination des personnels. Ses objectifs : mesurer le ressenti de chacun, objectiver les faits, contribuer à améliorer le climat scolaire.

MESURE 2

Agir sur la minorité harcelée

Le niveau de violence dans les établissements étudiés est faible en masse. Cependant une minorité d'élèves peut être considérée comme victimes de harcèlement à caractère souvent discriminatoire. 1,9% des répondants ont été identifiés comme victimes de harcèlement sévère et 4,1% comme victimes répétées. Toutes ne sont pas en danger immédiat, il faut le rappeler.

Une attention particulière doit être portée sur :

- ~ les niveaux de formation 4ème et 3ème. Dans ces classes les taux de victimisations répétées et de harcèlement sont beaucoup plus élevés : près de 16% en quatrième, 11% en troisième.
- ~ les élèves impliqués et engagés dans la vie de l'établissement qui se retrouvent davantage harcelés.

Axes :

- Permettre aux établissements, qui le souhaitent, d'obtenir une photographie du climat scolaire et de rapprocher leurs résultats des résultats nationaux.
- Identifier et recenser les phénomènes de violences et discriminations en établissement au niveau national.
- Accompagner les établissements dans l'analyse et la restitution des résultats en vue de prévenir et d'agir sur ces phénomènes.

MESURE 3

Encourager la prise en compte de la justice scolaire en établissement

Environ 42% des élèves trouvent les punitions injustes ou très injustes. Ce sentiment d'injustice est très variable suivant les établissements, ce qui témoigne à minima d'un manque de cohérence globale sur cette question. La question n'est pas de refuser la sanction d'actes considérés comme inacceptables mais de travailler sur la manière dont elle est acceptable et/ou éducative. La révision de l'application des régimes de punitions et de sanctions constitue donc une priorité majeure. L'existence de règles et de sanctions claires, comprises par tous et appliquées avec justice peut prévenir efficacement la violence.

Axes :

- Rappeler les procédures disciplinaires au sein des établissements.
- Clarifier les notions de punition et de sanction.
- Mettre en avant les mesures alternatives.
- Mettre en œuvre des formations à destination des acteurs.
- Proposer aux établissements un protocole de victimisations.

MESURE 4

Conforter la place de l'internat

L'enseignement agricole compte une forte présence d'internes (60%). Ce sont les élèves qui s'estiment les plus à l'aise au lycée. L'efficacité scolaire est sensiblement plus élevée et le nombre d'heures dédiées au travail scolaire est plus important. Pour autant, il y a un nombre plus important de punitions/sanctions pour les internes (+19%) avec un ressenti plus injuste, et un sentiment d'infantilisation.

On note également un taux de vols et de micro-agressions plus important (+10%).

MESURE 5

Favoriser la mixité des publics

Une des spécificités de l'enseignement agricole est l'existence au sein d'un même établissement de plusieurs voies de formation : formation initiale scolaire, formation initiale par apprentissage, formation professionnelle pour adultes. Cette mixité des publics peut entraîner des situations conflictuelles tant au niveau des équipes qu'au niveau des apprenants. C'est pourquoi il est important de construire une culture commune entre les différentes voies de formation au sein de l'établissement.

Axes :

- Concevoir des modes d'organisation favorisant la mixité des publics accueillis.
- Aborder cette mixité dans le cadre des instances et notamment au niveau du Conseil d'Education et de Formation.
- Favoriser la mixité des apprenants dans le cadre de projets communs, professionnels, éducatifs...
- Travailler sur la responsabilisation et l'apprentissage de l'autonomie du jeune.
- Prendre en compte la mixité des publics.

MESURE 6

Accompagner les équipes dans des situations de violences

L'enquête sur le climat scolaire a révélé que l'expérience de victimisation des élèves repose bien plus sur des microviolences que sur des violences majeures. Ces violences peuvent être de diverses catégories : symbolique (l'ostracisme, l'humiliation), verbale (les insultes, les menaces, les surnoms méchants...), physique (bousculades et coups), d'appropriation (vols, racket, extorsion) avec des motifs divers (sexisme, racisme..) et avec ou sans l'emploi des supports numériques et réseaux sociaux... L'accompagnement des personnels est important afin de leur permettre de réagir de manière rapide, efficace et adaptée en cas d'incident ou de violences.

MESURE 7

Former les acteurs sur les questions de climat scolaire

La formation est un facteur déterminant pour faire évoluer les pratiques pédagogiques et éducatives de l'ensemble des professionnels de l'enseignement agricole. La formation initiale et continue des personnels est l'un des principaux leviers pour prévenir et lutter contre les violences à l'École. Les personnels sont les premiers à être confrontés à des faits de violence. Ils doivent être en mesure de repérer les premiers signes de crise ou de harcèlement et répondre de manière appropriée.

Axes :

- Conforter l'UE « Diversité des publics et interactions » du Master MEEF.
- Elaborer des sessions de formation continue. Notamment sur les compétences psychosociale à acquérir.